Envoyé en préfecture le 09/03/2026
Reçu en préfecture le 09/03/2026
Publié le
ID : 022-212202261-20260306-260306_03-DE

N° 260306-03

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA CAISSE DES ECOLES DE PLOUMILLIAU

SEANCE DU 06 MARS 2026

L'an deux mil vingt-six, le six mars à dix-sept-heures, le Conseil d'administration de la caisse des écoles de Ploumilliau, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la mairie, dans la salle du Conseil Municipal sous la présidence de M. Yann KERGOAT.

Nombre de sociétaires : 10 **Présents :** 8 **Votants :** 8 **Procurations** : 0

PRESENTS : KERGOAT Yann, TURPIN Sylvie, DUBUIS Carole, THOMAS Frédéric, FERNANDES DA SILVA Anastasia, LE FLO'CH Aurélie, BADEL Camille, GUEGUEN Annie.

ABSENTS : CUZIAT Lydiane, LE QUELLEC Laurent

OBJET : ADOPTION DU BUDGET 2026 CAISSE DES ECOLES

VU le Code Général des Collectivités Locales, notamment les articles 1 612 et suivants ;

VU le projet de budget 2026 présenté par Mme TURPIN Sylvie, vice-présidente, qui s'équilibre comme suit en dépenses et en recettes :

BUDGET CAISSE DES ECOLES 2026	
Section de Fonctionnement	20 759 €
Section d'Investissement	0 €

Le Conseil d'administration de la caisse des écoles, après en avoir délibéré, à l'unanimité

-ADOPTE le budget de la caisse des écoles tel que présenté ci-dessus.

-PRÉCISE que les crédits sont votés au niveau du chapitre pour l'unique section de fonctionnement

Fait et délibéré à PLOUMILLIAU, les jour, mois et an susdits

Yann KERGOAT

Le président de la caisse des écoles